

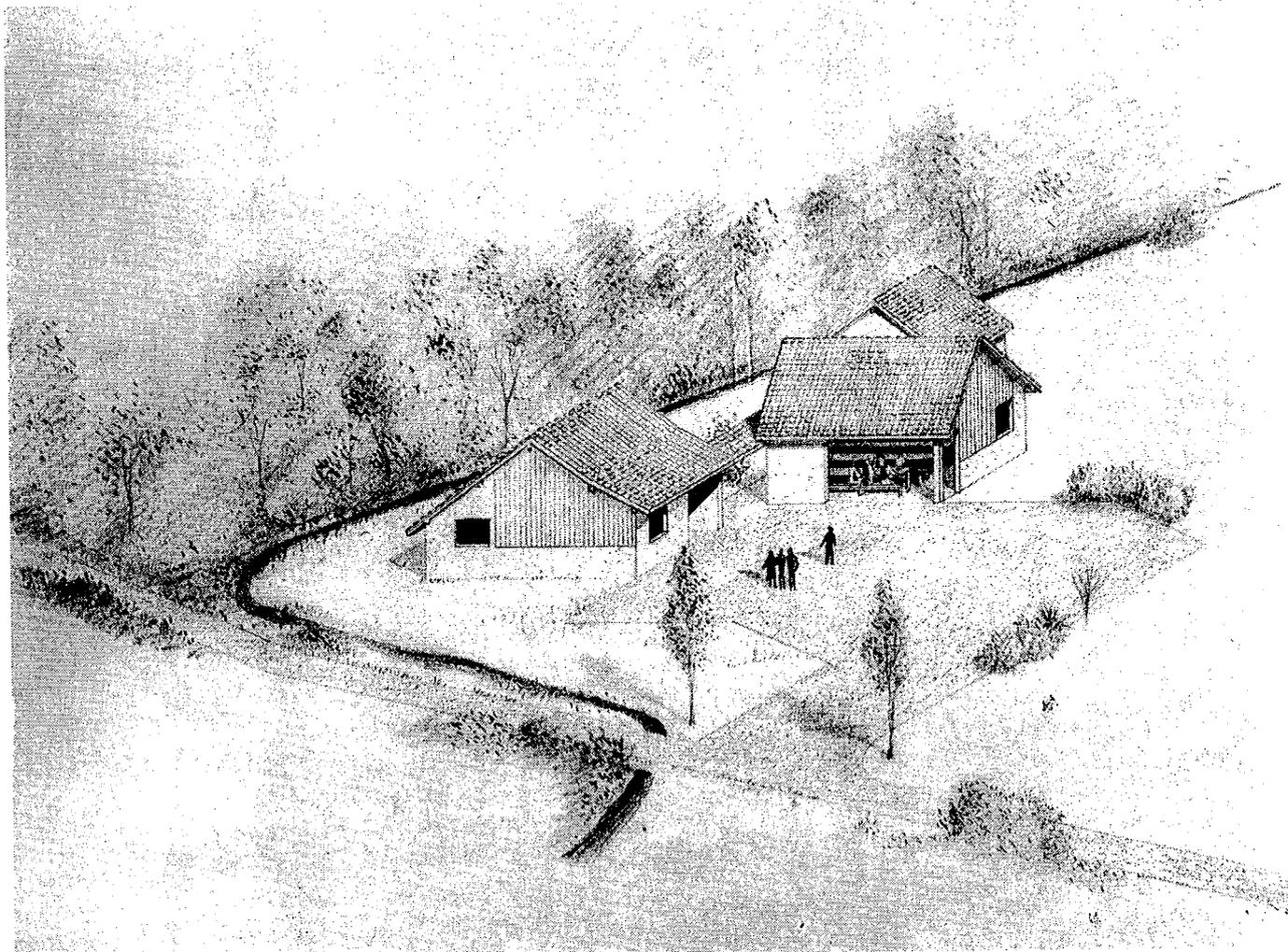


CENTRE AERE de la COMMUNE de VERNIER 1979

RAPPORT D'ACTIVITES

ORGANISATION : CENTRE DE LOISIRS DE BALEXERT
CENTRE DE RENCONTRE D'AIRE - LE LIGNON

AMENAGEMENTS DU TERRAIN DE FRANGY



1970-1979 : 10 ans déjà

Le Centre Aéré 1979 remercie :

- Messieurs les conseillers administratifs de la Commune de Vernier
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal
- Monsieur Rufer, directeur du Service des Loisirs, ainsi que les membres de la CCCLR et de la FCLR.
- Monsieur Aeberhard, responsable de la Voirie de Vernier ainsi que son personnel qui nous a aidés à aménager les camps
- Mesdames et Messieurs les membres du corps enseignant de la Commune
- Monsieur Muller, propriétaire du terrain de Sézegnin
- La Croix-Rouge genevoise
- Le groupe de parents

Ces quelques lignes ont pour but de présenter certains aspects du Centre Aéré 1979, mais aussi de montrer l'évolution, en dix ans, de données quantitatives de notre organisation.

La mise sur pieds de nos activités 1979 a comme chaque année été le résultat du travail du groupe de parents et des animateurs des Centres d'Aïre et de Balxert.

La construction du bâtiment de Frangy a donné de nouvelles perspectives quant aux possibilités d'accueil. Nous exprimons nos plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont oeuvré pour cette réalisation.

L'augmentation substantielle des salaires moniteurs, les modifications que nous y avons apportées, par souci d'équité pour les membres du personnel les plus anciens, a eu malheureusement pour effet d'accroître le montant de nos dépenses, comme le montre en fin de rapport le bilan, et d'influencer de façon très sensible le calcul du prix de revient d'une journée enfant / Centre Aéré.

Voici donc maintenant sous forme de paragraphes les principales rubriques ayant trait à nos activités estivales.

Groupe de parents

Durant dix ans, le centre aéré a été le fruit du travail de groupes de parents issus d'assemblées générales constituées par les familles des usagers. Nous pouvons dire que le résultat est positif. Nous tenons à faire deux remarques quant à cette façon de travailler.

- Nous avons le sentiment d'avoir joué les " trouble-fête ". En effet, les positions prises dans différents domaines par les groupes de parents n'ont pas toujours été appréciées. Il faut dire qu'à notre connaissance nous avons été les seuls à procéder de cette façon. Tout au long de l'année, les décisions prises ont été réellement appliquées. Il est évident que cette manière de faire ne pouvait que nous éloigner d'autres modes de fonctionnement.

En dix ans nous nous sommes attachés à résoudre certains problèmes et cela avec le plus simple bon sens. Des exigences précises quant aux terrains, aux équipements, au personnel ont vu le jour. Celles-ci ne sont pas le résultat de quelques divagations, mais de la plus élémentaire des rigueurs. Les exigences que nous avons formulées sont uniquement basées sur une fréquentation réelle, facilement vérifiable. Il faudrait peut être une bonne fois pour toutes en tenir compte.

- En dix ans certaines modifications ont affecté les centres de loisirs. Dans la structure actuelle comptant enfin des avantages par exemple, pour le personnel, des moyens mis à disposition sans aucune commune mesure avec ceux que nous avons connus à nos débuts, un groupe de parents, pour autant qu'il soit réellement constitué d'habitants ayant pour but de mettre sur pied un centre

aéré, éprouve des difficultés de plus en plus grandes à repérer la " bonne marche à suivre ". L'actuel groupe ne veut pas être reconduit. La gestion des futurs centres aérés sera donc confiée aux comités des centres de loisirs responsables juridiquement de ceux-ci.

Nous tenons particulièrement à remercier toutes les personnes qui en dix ans se sont succédées et qui ont été le moteur de notre action.

Le terrain de Frangy

Ce n'est pas sans surprise que le promeneur ainsi que l'utilisateur, peuvent, au détour d'une petite route au pied du Vuache, découvrir les bâtiments construits par la Commune. Aussi bien sur le plan fonctionnel que sur celui de l'esthétique, cette construction a fait pour son premier usage estival, l'unanimité. C'est aussi avec une grande satisfaction que les enfants et le personnel ayant connu nos anciens équipements ont pu concrètement apprécier l'effort accompli par notre Municipalité.

Quelques aménagements intérieurs seraient les bienvenus, ainsi surtout qu'une mise en état des abords. Nous comptons durant l'automne faire des propositions à ce sujet.

Le terrain de Sézegnin

Le problème de l'achat de la parcelle, subordonnée à la possibilité de l'équiper, n'a pas à notre connaissance trouvé de solution.

./.

Nous aimerions savoir si une solution est envisageable pour 1980, si le propriétaire du terrain est toujours disposé à nous le prêter au cas où la transaction ne se réalisait pas. Nous tenons à attirer l'attention du Conseil administratif sur le problème primordial de l'adduction d'eau. Les conduites provisoires posées d'année en année nécessitent un bon nombre d'heures de travail, avec bien des déboires quant à la régularité de l'utilisation (conduite extérieure détériorée, eau inutilisable durant les jours de chaleur, etc..).

Cette année nous avons pu bénéficier de jeux supplémentaires tels que toboggan et portique achetés par la CCCL et d'une aide accrue du service de la voirie communale pour la mise en état du terrain.

Véhicules de service

Les deux camps ont bénéficié du prêt de deux véhicules transport d'enfants qui ont donné entière satisfaction. Ces véhicules indispensables sont gage de sécurité en cas d'accident sur les lieux de camp et permettent une meilleure mobilité (ballades par petits groupes par exemple).

Le personnel

Il nous a été alloué cette année une somme permettant de rétribuer tous nos moniteurs avec un salaire de Fr. 2'000.-- selon l'optique : une fonction, un même salaire (décision CCCLR). Par souci d'équité (nous reconnaissons la notion d'expérience) nous avons décidé d'ajouter une annuité de Fr. 56.65 par année d'ancienneté.

Il est à noter que le tiers des moniteurs engagés reviennent une deuxième année (moyenne établie sur six ans). Il serait par ailleurs fastidieux de donner les pourcentages de ceux que nous

retrouvons 3, 4, 5, 6 voire même 9 ans comme moniteurs ou animateurs adjoints.

La moyenne d'âge des moniteurs engagés cette année s'établit à 20 ans (les âges s'échelonnent de 18 à 24 ans).

La formation

Nous demandons à nos jeunes moniteurs de suivre un cours CEMEA, nous organisons avec la collaboration de la Croix-Rouge genevoise un cours de premiers soins pour l'ensemble de notre personnel et nous destinons les 3 séances de préparation pour chaque camp à définir l'optique pédagogique, préparer les activités et créer un climat propice à une bonne vie de camp.

Fréquentation - classes d'âge.

Les chiffres seront énoncés au cours de la partie réservée à l'administration. On peut d'ores et déjà confirmer ce qui a été dit dans le rapport de l'année dernière.

En raison de la nouvelle grille des vacances, le remplissage des semaines subit des variations difficilement compensables. En particulier la semaine avant la rentrée scolaire est peu fréquentée et comme nous ne pouvons charger les semaines déjà fortes (possibilité d'accueil de 120 places non extensible) nous remarquons une légère baisse de fréquentation (5 % par rapport à l'année dernière ; 115 enfants en moyenne/jour en 78, 109 en 79). Cette faible tendance à la baisse n'est pas à notre avis, significative. Il s'agira bien sûr de l'analyser correctement si elle se poursuit l'année prochaine.

D'autre part, le " tassement " des 4-8 ans semble stabilisé ainsi que la " réapparition " des 10-12 ans.

./.

CENTRE AERE DE LA COMMUNE DE VERNIER - B I L A N 1 9 7 9

Bilan au 31 août 1979	ACTIF	PASSIF
Caisse.....	191,45	
Chèques postaux.....	11.035,05	
Passifs transitoires.....		10.109,35
Capital au 15.9.78..... 1.435,20		
Excédent dépenses..... 318,05		1.117,15
	-----	-----
	11.226,50	11.226,50
	=====	=====
Pertes et profits 1979	ACTIF	PASSIF
Subvention Commune de Vernier....		12.000,00
Subvention Etat de Genève.....		70.000,00
Participation des parents.....		26.045,50
Salaires personnel.....	73.608,65	
Location cars.....	22.000,00	
Publicité.....	2.100,70	
Frais administratifs.....	2.332,70	
Essence, entretien véhicules.....	1.003,35	
Nourriture (Frangy).....	1.571,65	
Relations extérieures.....	552,70	
Pharmacie, médecins.....	187,55	
Animation.....	3.123,95	
Matériel.....	902,30	
Assurances.....	980,00	
	-----	-----
	108.363,55	108.045,50
Excédent de dépenses.....		318,05
	-----	-----
	108.363,55	108.363,55
	=====	=====

Quelques données par rapport au bilan :

- Participation financière de la Commune : dans le présent bilan ne figurent pas toutes les prestations fournies par la Commune de Vernier : mise à disposition de deux véhicules pendant les deux mois, participation du personnel de la Voirie à l'installation et au démontage des camps, mise à disposition des infrastructures et du gros matériel (abris, tentes, bancs, tables, locaux de Frangy etc..)

- Participation financière de l'Etat : N'apparaissent pas dans ce bilan les 4 salaires correspondant aux 4 postes d'animateur mis à disposition du Centre Aéré par le Centre de Loisirs de Balexert et par le Centre de Rencontre d'Atre-Le Lignon. La subvention salaires pour les moniteurs a été établie selon les directives de la CCCLR (Fr. 2'000.-- par moniteur). Nous avons pris à notre charge les annuités des moniteurs d'où la différence entre la subvention de l'Etat et le poste salaires qui se monte à Fr. 3'608.65.

Cette année nous n'avons pas bénéficié de la subvention de Fr. 2'500.- pour le matériel d'animation, par contre la CCCLR a pourvu à l'installation sur le terrain de Sézegnin d'un portique et d'un toboggan pour une valeur de Fr. 5'779.-.

- Participation financière des parents : Cette année nous avons maintenu les mêmes prix par enfant et par semaine que l'année dernière. Malgré une légère diminution de la fréquentation la participation des parents de Fr. 26'045.50 est restée dans les limites de la prévision du budget (Fr. 25'000.--).

- En conclusion, malgré la baisse de participation (environ 5 %), nous bouclons notre bilan avec un déficit de Fr. 318.05 (budget d'exploitation : Fr. 108'000.--) et ceci malgré l'effort consenti en faveur des salaires des moniteurs.

./.

- Vu que le capital du Centre Aéré à reporter pour 1980 est de Fr. 1'117.15, il est évident que notre budget pour l'année prochaine devra être calculé avec des subventions qui tiennent compte des imprévus au niveau des dépenses (participation des enfants, hausse du prix des cars, hausse du coût de la vie, etc.)

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU COUT JOURNEE/ENFANT :

ANNEE	MOYENNE JOURNALIERE	TOTAL	JOURNEES	JOURNEE/ENFANT
1970	25 enfants	800		?????
1971	75 enfants	2'400		9.20
1972	80 enfants	3'210		11.55
1973	117 enfants	4'580		10.70
1974	125 enfants	5'000		12.35
1975*	126 enfants	5'040		14.05
1976*	142 enfants	5'680		16.50
1977*	126 enfants	5'040		20.85
1978*	126 enfants	5'040		22.10
1979	109 enfants	4'360		24.80

* année avec camps pré-adolescents.

Commentaires sur l'évolution de la participation 1970-1979 :

- La très forte augmentation entre 1972 et 1973 vient du fait de la mise sur pied en 1973 du camp de Sézegnin pour les petits et du maintien de celui de Frangy pour les grands.
- Après la très forte participation de 1976, nous assistons à une baisse régulière en 1977 et 1978 et plus importante cette année (- 5 %) en tenant compte de l'abandon des camps de pré-adolescents.

./.

- Il est évident que si la tendance à la baisse se poursuivait, nous serions obligés de revoir certaines données de l'organisation du Centre Aéré, ou le développement de nos activités afin d'atteindre des populations qui n'ont pas encore été touchées par le Centre Aéré.

Commentaires sur l'évolution du coût Journée / enfant 1970-1979 :

- En plus de l'augmentation régulière provoquée par la hausse du coût de la vie (surtout entre 1970 et 1974) la hausse du prix de revient de la Journée / enfant a augmenté régulièrement d'une part à cause de la hausse des salaires (surtout entre 1978 et 1979), du fait du réengagement d'anciens moniteurs , d'autre part à la suite du développement des installations fixes et des aménagements des terrains (1977 en particulier). Dans ces calculs nous ne tenons pas compte des prestations diverses en nature fournies par la Commune de Vernier ou par l'Etat de Genève.

- Malgré le coût élevé de la Journée / enfant pour cette année (Fr. 24.80) nous pouvons constater que notre prix de revient se situe parmi les plus bas du Canton de Genève.

Centre Aéré préadolescents

- Nous avons appris la mise sur pieds d'un Centre aéré pour adolescents par le Centre de loisirs des Avanchets. N'ayant aucun goût spécial pour les monopoles, nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative tout en regrettant qu'aucune prise de contact ait eu lieu entre ses promoteurs et le groupe de parents du Centre Aéré.

La comptabilité est établie selon le système Ruf et peut être consultée au Centre de Loisirs de Balexert.

Nous restons à disposition de toute personne désirant des renseignements complémentaires.

Comme à l'accoutumée, nous présenterons nos demandes de budget pour 1980 en fin d'année.

Balexert
ATre octobre 1979

A. Ranc, O. Bobillier
C. Diaz, J.-A. Vuillet
E. Zingre

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES. DE L'ANNEE 1971 A L'ANNEE 1979 (INCLUDES)

ANNEE	PART ETAT	PART COMMUNE	PART PARENTS	TOTAL RECETTES	PART SALAIRES	PART CARS	PART ANIMATION	TOTAL DEPENSES
1971	10.400,-	3.000,-	8.700,-	22.100,-	8.900,-	7.200,-	6.000,-	22.100,-
1972	20.700,-	3.500,-	11.400,-	35.600,-	18.200,-	11.000,-	7.900,-	37.100,-
1973	27.800,-	5.000,-	18.300,-	51.100,-	25.000,-	15.500,-	8.500,-	49.000,-
1974	34.600,-	6.000,-	21.200,-	61.800,-	35.200,-	18.000,-	8.600,-	61.800,-
1975	36.500,-	8.000,-	25.400,-	69.900,-	34.500,-	18.000,-	18.400,-	70.900,-
1976	46.700,-	10.000,-	37.200,-	93.900,-	46.900,-	18.000,-	28.900,-	93.800,-
1977	55.400,-	14.000,-	35.700,-	105.100,-	61.800,-	18.000,-	25.300,-	105.100,-
1978	64.600,-	11.000,-	35.800,-	111.400,-	67.600,-	22.000,-	21.900,-	111.500,-
1979	70.000,-	12.000,-	26.100,-	108.100,-	73.600,-	22.000,-	12.800,-	108.400,-

Les chiffres réels sont arrondis à cent francs sur le tableau ci-dessus.